Programme de formation

Formation "Responsable protection animale (RPA) en abattoir"

Les objectifs

- Expliquer les principes fondamentaux du bien-être animal, du comportement et de la manipulation
- Maîtriser les points clés de la réglementation et faire évoluer son plan de gestion de la protection animale en abattoir : la mission de coordinateur du RPA
- Evaluer le respect de la protection animale au cours du process d'abattage : la mission de coordinateur du RPA
- Accompagner les opérateurs au quotidien et savoir faire passer les messages clés : la mission d'encadrant/de conseiller du RPA
- Acquérir le certificat de compétences RPA

Public :
Agents d'abattoir

Pré-requis
Aucun

Programme
Contexte de la protection animale et connaissance de l'animal

- Les différentes approches du bien-être animal et les enjeux sociétaux associés
- Contexte et actualités de la protection animale à l'abattoir
- Connaissance de l'animal : bases générales du comportement des animaux et
- conséquences à l'abattoir
- Eléments de physiologie du stress et de la douleur
- Expliciter les mécanismes de la perte de conscience et de la mort

Réglementation et responsabilisation

- Réglementation « Protection Animale » : Règlement CE N°1099/2009 et textes d'application
- Fonctions et responsabilités du RPA

Mission de coordinateur du RPA
Les apports s'appuient sur les Guides de Bonnes Pratiques « Protection Animale en abattoir » spécialisés par espèce
Elaboration d'un plan de gestion de la protection animale :

- Prérequis de conception
- Construction des modes opératoires normalisés
- Bonnes pratiques de protection animale à l'abattoir
- Contrôles de l'efficacité de l'étourdissement et de la saignée
- Formalisation de messages à destination des opérateurs

Missions d'encadrant/de conseiller du RPA

- Messages clés à destination des opérateurs

Planning de la formation dans le cas d'une session multi-espèces

- Jour 1 : Tronc Commun multi-espèces
- Jour 2 : Module spécialisé espèce principale
- Jour 3 : Module(s) spécialisé(s) espèce(s) supplémentaire(s), 1/2 journée par espèce

Evaluation des acquis
La formation est conclue par une épreuve d'évaluation, d'une durée maximale de 1h30. Le candidat devra répondre à 20, 30 ou 40 questions (selon le type de certificat visé) portant sur les différents points traités dans le programme. L'évaluation se déroulera sur un outil informatique, selon la procédure officielle fixée par la DGER/ministère de l'Agriculture. Les épreuves seront corrigées automatiquement, et les résultats seront disponibles immédiatement. La réussite à cette épreuve constitue l'une des conditions à remplir pour obtenir le Certificat de compétences.

Méthodes pédagogiques
Exposés et échanges
Travaux de groupe

Autre formation sur le même thème
Transports des Animaux Vivants (TAV) : bovins, ovins-caprins et porcs
Protection animale pour les opérateurs d'abattoir
Référent bientraitance animale en centre de rassemblement

Durée : 14 heures pour 1 groupe d'espèces, 17,5 heures pour 2 groupes d'espèces, 21 heures pour 3 groupes d'espèces

Référence : PRORE